## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 1/6

Date: 23/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur GIRAUD, assisté(e) de Madame MOUNIC et Monsieur HUET, Conseillers En présence de Madame CHATAL, Rapporteure publique Monsieur VIEL, Greffier

01)	DOSSIER N° 2203418	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	arrêté n°ARR-22-020 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE	onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1770 de Monsieur le Maire de la
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Freddy	GENIES
Défendeur	COMMUNE DE CHANGÉ	SCP HAUTEMAINE AVOCATS
00)	DOSSIER N° 2204799	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
02)	DOSSIER N 2204/99	TALL ON LONE. Induding doping in dollar
itre de l'affaire		onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la Représentants des parties
·	arrêté n°ARR-22-047 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE	onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la
itre de l'affaire	arrêté n°ARR-22-047 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE Nom des parties	onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la  Représentants des parties
itre de l'affaire	arrêté n°ARR-22-047 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE Nom des parties Madame . SYLVIE	onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la  Représentants des parties  GENIES
itre de l'affaire	arrêté n°ARR-22-047 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE Nom des parties Madame . SYLVIE Monsieur . DAVID	onsieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la  Représentants des parties  GENIES  GENIES
itre de l'affaire	arrêté n°ARR-22-047 de mise en demeure de Mo Commune de CHANGE Nom des parties Madame . SYLVIE Monsieur . DAVID Madame . Kelly	consieur . Freddy de remettre à l'état d'origine le terrain cadastré D1776 de Monsieur le Maire de la  Représentants des parties  GENIES  GENIES  GENIES

#### 6ème Chambre **ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025**

Page: 2/6

Date: 23/10/2025

#### 09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2208263	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC	
Γitre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° ARR-22-141 rendant redevable d'une astreinte administrative journalière de cinq cent euros Monsieur . pour non-respect de l'arrêté municipal de mise en demeure du 24/01/00 en date du 20 mai 2022		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Freddy	GENIES	
Défendeur	COMMUNE DE CHANGÉ	SCP HAUTEMAINE AVOCATS	
04)	DOSSIER N° 2208272	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC	

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° ARR-22-153 rendant redevable d'une astreinte administrative journalière de deux cent euros Madame . Sylvie, Monsieur . David, Monsieur . Freddy et Monsieur . Kévin pour non-respect de l'arrêté municipal de mise en demeure du 15/02/2022 en date du 21/06/2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Sylvie	GENIES
	Madame . Kelly	GENIES
	Monsieur . David	GENIES
	Monsieur . Freddy	GENIES
	Monsieur . Kevin	GENIES
Défendeur	COMMUNE DE CHANGÉ	SCP HAUTEMAINE AVOCATS

COMMUNE DE LA FERRIERE

**NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE** 

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 3 / 6

Date: 23/10/2025

### 09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2209311	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté de DP n° 04413121D2803 en date d'habitation et de modifier la façade au .  Nom des parties	du 21/01/2022 par lequel le maire de Pornic a accordé à M. l'autorisation de suréléver sa maison
	Monsieur . Thomas	Représentants des parties
Demandeur		SARL ANTIGONE
	Monsieur . Olivier	SARL ANTIGONE
	Madame . Julie	SARL ANTIGONE
	Madame . Clémence	SARL ANTIGONE
		SARL ANTIGONE
	Monsieur . Victor	SARL ANTIGONE
Défendeur	SCI VERTIGO	CABINET COUDRAY
	COMMUNE DE PORNIC	MAUDET-CAMUS AVOCATS (Cour)
	Monsieur . Olivier	WINDELT STANDS TO COULT
	DOCOLED NO OFFICE	DADDODTELDE. Medema Combia MOUNIC
06)	DOSSIER N° 2500381	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309
<u>,                                      </u>	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux Nom des parties	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC (LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024  Représentants des parties
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux Nom des parties  Monsieur . Camille  Monsieur et Madame . Jérôme	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024  Représentants des parties  Maître DE BAYNAST Geoffroy
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux Nom des parties  Monsieur . Camille  Monsieur et Madame . Jérôme  Monsieur et Madame . Nicolas	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC (LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024  Représentants des parties  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy
Fitre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux Nom des parties  Monsieur . Camille  Monsieur et Madame . Jérôme	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC (LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024  Représentants des parties  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy
	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2024 08508923Y0031 à NEXITY IR PROGRAMMES AT , ensemble la décision de rejet du recours gracieux Nom des parties  Monsieur . Camille  Monsieur et Madame . Jérôme  Monsieur et Madame . Nicolas	par lequel le Maire de la commune de LA FERRIÈRE a accordé un permis de construire n° PC l'LANTIQUE pour la construction de 39 logements sociaux sur une parcelle sise . et cadastrée 89 ZL 309 c en date du 13 novembre 2024  Représentants des parties  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy  Maître DE BAYNAST Geoffroy

SELARL ALEO

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 4/6

Date: 23/10/2025

07)	DOSSIER N° 2200670	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	aide exceptionnelle de solidarité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Kévin	Monsieur . Kévin
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE	
Observateur	MINISTRE DE LA SANTE ACCES AUX SOINS SOLIDARITES AUTONOMIE	
08)	DOSSIER N° 2208649	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Fitre de l'affaire	Annulation de la décision de rejet du recours gracieux par M. et Mm mars 2022 à M. et Mme . pour un terrain situé . à BOUCHEMAINE	e . à l'encontre de la déclaration préalable n° DP04903522A0035 délivrée le 15 19080
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Gérard	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
	Madame . Françoise	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BOUCHEMAINE	
	Monsieur et Madame . Hubert et Pascale	LEX PUBLICA (Cour)
09)	DOSSIER N° 2209664	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Annulation du rélevé de note année 2021/2022 session 2 qu'il révèle	e la délibération du jury ayant décidé la non-admission
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Mathilde	Madame . Mathilde
Défendeur	NANTES UNIVERSITE	

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 5 / 6

Date: 23/10/2025

10)	DOSSIER N° 2210048	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire		par lequel le Maire de la Commune de TERRANJOU ne s'est pas opposée à la déclaration JCTURES pour la construction d'une antenne relais sur la commune de TERRANJOU
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Romuald	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
	Monsieur . Aymeric	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
	Monsieur . Quentin	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
	Monsieur . Bernard	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
	SCI DOMAINE DE FLINE	AVOCATS CONSEILS REUNIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TERRANJOU	
	S.A BOUYGUES TELECOM	Maître HAMRI Karim
	S.A.S PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES	Maître HAMRI Karim
11)	DOSSIER N° 2214105	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	LOGEMENT : annulation de remise partielle de dette suite à un	indu d'APL.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Kévin	Monsieur . Kévin
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE	
12)	DOSSIER N° 2216565	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	<ul> <li>Annulation de l'arrêté du 18 octobre 2022 du Préfet de la Sarthe en tant qu'il refuse de délivrer le permis de construire n° PC07229220Z0001 à la Société DU TERTRE, pour la consruction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison</li> </ul>	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Nom des parties CS DU TERTRE	Représentants des parties BRESSANT

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 6 / 6

Date: 23/10/2025

### 09 heures 30

13)	DOSSIER N° 2504418	RAPPORTEUR:	Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Demande d'annulation des arrêtés du 23/09/2024 et du 01/10/202 accordé un n° PC 049 353 24 T0030 à la Société GREEN CITY II TRÉLAZÉ, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du	MMOBILIER pour la cons	ant le précédent) par lequel le Maire de la commune de TRÉLAZÉ a struction de 66 logements collectifs sur des parcelles situées 3. à
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur et Madame . Patrick et Ghislaine	Maître MOREAU	J Azoline (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TRELAZE	LEX PUBLICA	
	GREEN CITY IMMOBILIER	Maître COURRE	CH Bertrand (Cour)

Arrêté le 23/10/2025 Le président du tribunal

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 1/6

Date: 23/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur GIRAUD, assisté(e) de Madame MOUNIC et Monsieur HUET, Conseillers En présence de Madame CHATAL, Rapporteure publique Monsieur VIEL, Greffier

01)	DOSSIER N° 2214926	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GIRAUD			
Titre de l'affaire	Refus de délivrance d'un titre de séjour - décision implicite de rejet du recours gracieux				
	Nom des parties	Représentants des parties			
Demandeur	Monsieur . Jamal	Maître CESSE François			
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE				
02)	DOSSIER N° 2412680	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GIRAUD			
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Obligation de quitter le territoire français dans Sarthe	un délai de 30 jours fixant le pays de renvoi - Décision du 19/07/2024 prise par le Préfet de la			
	Nom des parties	Représentants des parties			
Demandeur	Monsieur . Mamadou Saidou	SELARL BENGONO			
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE				
03)	DOSSIER N° 2412916	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GIRAUD			
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Obligation de quitter le territoire français dans 02/08/2024	un délai de 30 jours - Décision du 29/07/2024 prise par le Préfet de la Sarthe, notifiée le			
	Nom des parties	Représentants des parties			
Demandeur	Monsieur . Tala	SCP PIGEAU CONTE MURILLO			
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE				

# 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 2/6

Date: 23/10/2025

04)	DOSSIER N° 2413407	RAPPORTEUR:	Monsieur Thomas GIRAUD
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Refus de titre de séjour et obligation de quitter le territo Préfet de Maine-et-Loire	oire français avec dé	elai de départ de 30 jours - Décision du 30 juillet 2024 prise par le
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur . Sibiri	SELARL JURICA	AR .
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
05)	DOSSIER N° 2413638	RAPPORTEUR:	Monsieur Thomas GIRAUD
Fitre de l'affaire	OQTF 6 mois - Obligation de quitter le territoire français dans un délai Sarthe	de 30 jours - Décisi	on du 07/08/2024, notifiée le 12/08/2024 prise par le Préfet de la
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame . Khatuna	SCP PIGEAU CO	ONTE MURILLO
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE		
06)	DOSSIER N° 2414150	RAPPORTEUR:	Monsieur Thomas GIRAUD
Fitre de l'affaire	OQTF 6 mois - Retrait de l'attestation de demande d'asile et obligation le Préfet de Maine-et-Loire	de quitter le territoi	re français dans un délai de 30 jours - Décision du 24/07/2024 pri
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur . Dahir	Maître SMATI Ka	arim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE		
	THE ECTORE DE WANTE ET ECHTE		

Défendeur

PREFECTURE DE LA SARTHE

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 3 / 6

Date: 23/10/2025

07)	DOSSIER N° 2414381	RAPPORTEUR:	Monsieur Thomas GIRAUD
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Obligation de quitter le territoire français sans délai, fix Préfet de la Loire-Atlantique.	ant le pays de renvo	i avec une IRTF de 12 mois - Décision du 19/08/2024 prise par le
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur . Sékou	Maître GANKOU	ΓΙΝ François
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
08)	DOSSIER N° 2502831	RAPPORTEUR:	Monsieur Thomas GIRAUD
Titre de l'affaire	OQTF 3 mois - Obligation de quitter le territoire français dans un délai Sarthe.	de 30 jours - Décisio	on du 05/05/2023, notifiée le 05/05/2023 prise par le Préfet de la
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur . Jamal	Maître MOUTEL	Cécile
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE		
09)	DOSSIER N° 2210903	RAPPORTEURE:	Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame . Aîsha Brenda	SELARL BENGO	NO
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE		
10)	DOSSIER N° 2211719	RAPPORTEURE:	Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Jugement éloignement - refus de titre de séjour		
	Nom des parties	Représentants	des parties
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		are parties

Défendeur

MINISTERE DE L'INTERIEUR

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 4/6

Date: 23/10/2025

11)	DOSSIER N° 2215306	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement à 2 ans) - décis	sion implicite
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . DRISS	Maître CHAUVIN Betty
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
12)	DOSSIER N° 2215602	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	NATURALISATION - Ajournement à 2 ans a	à compter du 30 novembre 2021
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Marie-Antoinette	Madame . Marie-Antoinette
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
13)	DOSSIER N° 2215731	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	NATURALISATION - Ajournement à 3 ans a	à compter du 20 janvier 2022
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . André Destin	Monsieur . André Destin
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
14)	DOSSIER N° 2205855	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	naturalisation rejet	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . luisa	Maître SANGUE Roman

# 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 5/6

Date: 23/10/2025

### <u>09 heures 00</u>

15)	DOSSIER N° 2212925	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter	r du 25/05/2022)
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Badia	Madame . Badia
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
16)	DOSSIER N° 2213123	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Refus naturatisation avec ajournement de 3 ar	ns à compter du 11/02/2022 - implicite
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . SAMIR	Maître GIUDICELLI-JAHN Corinne (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
17)	DOSSIER N° 2213209	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter	r du 25 janvier 2022)
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Wadie	Maître WAHAB Marina (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
18)	DOSSIER N° 2213369	RAPPORTEUR: Monsieur François HUET
Titre de l'affaire	Naturalisation avec ajournement à deux ans à	compter du 09 juin 2022 (rejet implicite)
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Nasser	AD JUSTITIAM
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

## 6ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 06/11/2025

Page: 6 / 6

Date: 23/10/2025

#### 09 heures 00

19) DOSSIER N° 2215961 RAPPORTEUR: Monsieur François HUET

Titre de l'affaire NATURALISATION - Ajournement à 2 ans à compter du 11 février 2022

Nom des parties Représentants des parties

**Demandeur** Monsieur . Samir Maître GIUDICELLI-JAHN Corinne (Cour)

**Défendeur** MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté le 23/10/2025 Le président du tribunal